

Management Reponse DGD Evaluation Bénin

Recommandation	Management response Acceptée, partiellement acceptée (+ motivation), refusée (+ motivation)	Objectif	Étape suivante, activité, décision	Date ou délais de mise en œuvre	Département(s) et/ou personne(s) responsable(s)
Pistes et recommandations stratégiques					
R0. Redéfinition du paysage institutionnel de la coopération au développement	Acceptée. Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre: - Approche globale diplomatie-défense-coopération (3D-LO). - Co-rédaction (DGD, BIO, Enabel, Cabinet du Ministre) d'une note de cadrage sur l'appui au secteur privé à l'automne 2017. - Création et	Assurer une plus grande cohérence entre les mandats, attributions et programmes des acteurs de coopération internationale (diplomatie, coopération, commerce extérieur, défense,...)	- Renforcer les collaborations interdépartementales autour des thématiques PSD-PS4D (affaires étrangères, coopération au développement, commerce extérieur)	2019	DGD – Comité de Direction SPF D1/D2 D2.4 PSD

	<p>réorganisation de l'unité spécifique PSD au sein de la DGD.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une Task Force réunissant BIO, Enabel, DGD, Finexpo (1er janvier 2018). - Réflexion visant un rapprochement des directions Coopération gouvernementale (D1) et Coopération non-gouvernementale (D3) et une fusion des compétences dans les différents domaines et thématiques, y compris le PSD. 	<p>Avoir une meilleure vue sur le "footprint" de la coopération belge dans les pays.</p>			
<p>R1. La promotion de l'entrepreneuriat doit continuer à concerner les 3 niveaux d'appui</p>	<p>Partiellement acceptée.</p> <p>La note stratégique 'agriculture et sécurité alimentaire' (DGD, 2017) définit les orientations que la coopération belge</p>	<p>Développer des approches différenciées pour l'entrepreneuriat dans le secteur agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Systématiser le dialogue entre les gestionnaires géographiques (D1-D3) et les gestionnaires thématiques (D2) autour des questions d'entrepreneuriat 	<p>2019</p>	<p>DGD – Comité de Direction SPF</p> <p>D1-D3/D2</p> <p>D2.5</p>

	souhaite adopter en matière d'entrepreneuriat agricole.		agricole - Développer une stratégie d'inclusion durable du secteur privé dans la coopération		
R2. La nécessité d'arrêter des choix stratégiques quant à la promotion de l'entrepreneuriat, de préférence au niveau des pays	Acceptée. Les nouveaux portefeuilles de la coopération gouvernementale font des choix stratégiques au niveau du pays partenaire. Les stratégies pays sont élaborées par Enabel, en collaboration avec l'ambassade, sur base d'une lettre d'instruction du Ministre et sur base d'études préalables (priorités du pays, opportunités pour les acteurs belges, présence d'autres bailleurs, etc.).	Adopter des approches d'appui au secteur privé axées sur des domaines d'expertise stratégiques et adaptées aux réalités des pays d'intervention Contribuer à l'investissement du secteur privé dans le développement des pays.	- Identifier et sélectionner les domaines stratégiques et/ou secteurs (pour lesquels la Belgique dispose d'un avantage comparatif) que la coopération belge souhaite renforcer - Pour chaque domaine stratégique/secteur, développer une approche multi-acteurs et favoriser la création d'un « triangle d'or » (secteur public-secteur privé-centre de connaissances) - Concilier l'appui des MPME avec les priorités stratégiques/sectorielles concernant les	2019	DGD – Comité de Direction SPF D1-D3/D2 D2.4 PSD D2.5

			<p>PMA et l'approche basée sur les droits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration par les postes de « fiches PSD » avec les infos suivantes : secteurs de développement prioritaires, cartographie des acteurs et entreprises belges dans le pays, activités des autres bailleurs dans le domaine de PSD, opportunités d'investissements pour BIO, Finexpo, entreprises belges. Les postes sont aidés par les services géographiques et thématiques de la DGD, les autres services concernés du SPF, et les acteurs pertinents. 		
R3. Facilitation de changements dans les démarches et domaines d'action par rapport aux plans	<p>Non acceptée.</p> <p>L'approche CSC (Cadres stratégiques communs) est en</p>				

quinquennaux	place. Il s'agit déjà d'une approche multi-acteurs avec recherche de complémentarités et synergies. Les dialogues stratégiques annuels inscrits dans la base légale sont l'assurance de leur dynamisme avec un ajustement prévu aux changements de contexte du pays partenaire.				
R4. Le choix pour un engagement substantiel dans le secteur de l'appui à l'entrepreneuriat inclusif et durable doit se baser sur une volonté et un engagement clairs	<p>Acceptée.</p> <p>Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la Charte belge des SDGs pour le développement international en vue de l'engagement du secteur privé 	Investir les ressources nécessaires dans une coopération avec le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le processus d'engagement du secteur privé en matière de PS4D, en particulier pour les priorités sectorielles et géographiques, et dans les domaines d'expertise particuliers des entreprises belges - Doter l'unité PSD de la DGD de RH suffisantes et de formation adéquate 	2019	<p>DGD – Comité de Direction SPF</p> <p>D2</p> <p>D2.4 PSD</p>

	<p>belge (nombreuses entreprises signataires).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-rédaction (DGD, BIO, Enabel, Cabinet du Ministre) d'une note de cadrage sur l'appui au secteur privé à l'automne 2017. - Adhésion de la DGD au réseau international DCED – Donor Committee for Entreprise Development (mars 2018). - Elargissement ou renforcement des partenariats avec des entités spécialisées dans la mise en réseau et l'engagement du secteur privé (The Shift, Close The Gap, IDH, Working Group on DIBs,...). 				
--	---	--	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Orientation du travail des chercheurs Acropolis en vue d'un appui à l'opérationnalisation de la stratégie PS4D. - Adaptation du cadre législatif et budgétaire pour faciliter la mise en œuvre de financements innovants (préparation d'un nouvel AR – juin 2018). - Le « comprehensive approach » crée le cadre pour des actions complémentaires entre la coopération belge et le secteur privé. Les nouveaux portefeuilles pays intègrent cette approche (par ex. le portefeuille 				
--	---	--	--	--	--

	Bénin où le port d'Anvers contribue à renforcer le port de Cotonou).				
R5. Nécessité de développer une approche multi-facettes qui peut devenir plus complexe dans le temps	<p>Acceptée.</p> <p>Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la Charte belge des SDGs (multi-acteurs) pour le développement international (nombreuses entreprises signataires). - Organisation de plateformes multi-acteurs au niveau belge incluant le secteur privé (kindling.be ; The Shift ; ...). - Démarrage de plateformes nationales 	Mettre en œuvre des collaborations et des partenariats de long terme avec le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la connaissance mutuelle du secteur privé – secteur public - Démarrer de nouvelles formes de partenariats publics-privés 	2019	<p>DGD – Comité de Direction SPF</p> <p>D2</p> <p>D2.4 PSD</p>

	<p>d'échanges entre acteurs de développement et secteur privé (ex : 'Innovatif Platform' en Ouganda).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation du cadre législatif et budgétaire pour faciliter la mise en œuvre de financements innovants (préparation d'un nouvel AR – juin 2018). - Partenariat avec IDH autour de la filière cacao, impliquant notamment la mobilisation des acteurs privés/publics du secteur belge (mai 2018). - Création d'une facilité financière « Business Partnership Facility » afin de mobiliser le secteur privé 				
--	--	--	--	--	--

	<p>dans le cadre de partenariats pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).</p> <ul style="list-style-type: none"> - La possibilité pour Enabel de déléguer la mise en œuvre de certaines activités d'un portefeuille à d'autres acteurs 				
<p>R6. Suggestions concrètes pour l'application d'une approche axée sur les droits dans le contexte de la promotion d'un entrepreneuriat inclusif et durable</p>	<p>Acceptée.</p> <p>Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'approche basée sur les droits à tous les niveaux d'intervention de la coopération belge. - Lancement de la Charte belge des SDGs (multi- 	<p>Intégrer la dimension HRBA dans la coopération avec le secteur privé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les collaborations entre les services thématiques et géographiques de la DGD 	<p>2019</p>	<p>DGD – Comité de Direction SPF</p> <p>D2 D1-D3</p> <p>D2.5</p>

	<p>acteurs) pour le développement international (nombreuses entreprises signataires).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de plateformes multi-acteurs au niveau belge incluant le secteur privé (kindling.be ; The Shift ; ...). - Démarrage de plateformes nationales d'échanges entre acteurs de développement et secteur privé (ex : 'Innovatief Platform' en Ouganda). - Elaboration d'un cadre stratégique « travail décent » par région, là où il existe une organisation régionale dont les pays 				
--	---	--	--	--	--

	partenaires sont membres (exemple : UEMOA), sinon par pays.				
Pistes et recommandations opérationnelles					
R7. Continuation de l'appui à l'agriculture familiale par le biais d'une démarche 'enrichie' évitant les faiblesses du passé	Partiellement acceptée. La note stratégique 'agriculture et sécurité alimentaire' (DGD, 2017) définit les orientations que la coopération belge souhaite adopter en matière d'entrepreneuriat agricole.	Développer des approches différenciées pour l'entrepreneuriat dans le secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Systématiser le dialogue entre les gestionnaires géographiques (D1-D3) et les gestionnaires thématiques autour des questions d'entrepreneuriat agricole, en tenant compte des différentes dimensions de l'agriculture et de l'entrepreneuriat agricole dans les pays, ainsi que des résultats et leçons apprises du passé, tout en respectant le cadre établi par la note stratégique « Agriculture et sécurité alimentaire », - Elaboration par les postes d'une fiche 	2019	DGD – Comité de Direction SPF D1-D3/D2 D2.5

			<p>pays "agriculture" (faisant éventuellement partie de la fiche PSD) avec une cartographie de la politique du pays en matière d'agriculture, une cartographie de tous les acteurs qui sont actifs à chaque niveau de la chaîne de valeur, les opportunités d'investissement, les résultats des projets et programmes clôturés, etc. Les postes seront aidés par les services géographiques et thématiques de la DGD.</p>		
<p>R8. Continuation de l'appui à l'entrepreneuriat social avec bonne gestion de l'équilibre entre objectifs sociaux et économiques</p>	<p>Partiellement acceptée</p> <p>Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre:</p>	<p>Contribuer à la réalisation de deux pôles prioritaires de la coopération belge : l'approche basée sur les droits humains et la</p>	<p>Systematiser le dialogue entre D1-D3-D2 concernant le travail décent et l'approche basée sur les droits humains</p>	<p>2019</p>	<p>D1-D3 D2.5</p>

	<p>Les principes du travail décent et l'approche basée sur les droits humains sont intégrés dans les nouveaux portefeuilles pays de la coopération gouvernementale et les programmes quinquennaux de la coopération non-gouvernementale. L'entrepreneuriat social par contre n'est pas un objectif.</p>	<p>croissance économique.</p>			
<p>R9. Actions pointues au niveau du renforcement du cadre institutionnel profitant des acquis du passé</p>	<p>Acceptée</p> <p>Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre:</p> <p>La coopération belge contribue au renforcement du cadre institutionnel du PSD dans les pays partenaires.</p>	<p>Contribuer à la réalisation d'une priorité de la coopération belge : la promotion de la croissance économique à travers une amélioration du climat d'investissement.</p>	<p>Systématiser le partage d'informations entre D2, D1 et les postes concernant les activités d'organisations multilatérales en matière de climat d'investissement afin de mieux aligner les interventions belges ou de mieux identifier les lacunes.</p>	<p>2019</p>	<p>D1 D2</p>

	D'un côté via le core-funding d'organisations multilatérales, d'autre côté via des actions focalisés dans les portefeuilles belges.				
R10. Nécessité de ressources et de mesures spécifiques pour intégrer une coopération avec le secteur privé (entre autres besoin de recrutement des personnes avec expérience dans le secteur privé, développement de nouveaux instruments et procédures)	<p>Acceptée.</p> <p>Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et réorganisation de l'unité spécifique PSD au sein de la DGD. - Création d'une Task Force réunissant BIO, Enabel, DGD, Finexpo (1er janvier 2018). - Adhésion de la DGD au réseau international DCED – Donor Committee for 	Adapter les modes de coopération aux réalités du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Désigner des points focaux PS4D dans les autres services (D2.5, D1, D3, etc.) - Doter l'unité PSD- de RH suffisantes et de formation adéquate - Organiser des formations PSD pour les différentes directions de la DGD 	2019	<p>DGD – Comité de Direction SPF</p> <p>D1</p> <p>D2</p> <p>D2.4 PSD</p>

	<p>Entreprise Development (mars 2018).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaborations de longue durée avec des centres de connaissance belges et étrangers (financement du programme de recherche académique ACROPOLIS sur l'appui au secteur privé). - Participation à diverses plateformes en lien avec le secteur privé (EUBEC,...). - Adaptation du cadre législatif et budgétaire pour faciliter la mise en œuvre de financements innovants (préparation d'un nouvel AR – juin 2018). 				
R11. Tâche	Acceptée.	Mettre l'accent	- Travailler en étroite	2019	DGD – Comité de

importante de nature facilitatrice pour les acteurs 'mainstream' qui ne s'impliqueront pas dans une coopération avec le secteur privé		sur l'importance de la facilitation des initiatives prises pour impliquer le secteur privé dans les ODD	collaboration avec les postes sur les questions liées à l'appui au secteur privé - Désigner des points focaux PS4D dans les autres services (D2.5, D1-D3, etc.)		Direction SPF D1-D3 D2
R12. Renforcement de l'image de l'agriculture et de l'entrepreneuriat	Acceptée Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre: Dans la note stratégique "Agriculture et sécurité alimentaire" le focus est clairement sur l'entrepreneuriat.	Contribuer à la réalisation d'une priorité de la coopération belge : la promotion de la croissance économique à travers la promotion de l'entrepreneuriat.	Mettre en oeuvre la note stratégique "Agriculture et Sécurité alimentaire" tout en respectant le mandat des différents acteurs, les différentes dimensions de l'entrepreneuriat dans l'agriculture, et les besoins des bénéficiaires.	2019	DGD – Comité de Direction SPF D1-D3 D2
R13. Renforcement des ressources humaines et de la formation professionnelle	Acceptée Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation	Contribuer à la réalisation d'une priorité de la coopération belge : la promotion de la croissance économique à	Continuer l'approche suivi dans les nouveaux portefeuilles pays. La mise en oeuvre et les choix à faire font partie du mandat d'Enabel.	2019	DGD – Comité de Direction SPF D1

	<p>sont déjà à l'œuvre:</p> <p>Plusieurs des nouveaux portefeuilles pays contiennent un volet formation, qui peut être utilisée de manière flexible, cherchant l'expertise à l'extérieur si nécessaire, et tenant compte des besoins des bénéficiaires.</p>	<p>travers la formation et l'éducation.</p>			
<p>R14. Amélioration de l'accès aux infrastructures structurantes</p>	<p>Acceptée</p> <p>La note stratégique « Agriculture et Sécurité alimentaire » reconnaît l'importance de l'eau dans l'agriculture et prévoit la possibilité de faire des interventions multisectorielles.</p> <p>Un projet de recherche « Water</p>	<p>Développer des approches différenciées pour l'entrepreneuriat dans le secteur agricole</p>	<p>Les postes font des analyses des besoins locaux durant la préparation de nouveaux portefeuilles pays et évalueront la nécessité d'intégrer un volet eau/infrastructure, tenant compte des activités mises en œuvre dans ce domaine par les acteurs non-gouvernementaux et multilatéraux.</p> <p>Un volet du projet de</p>	<p>2019</p>	<p>DGD – Comité de Direction SPF</p> <p>D1</p> <p>MD8</p> <p>Postes</p>

	nexus » est prévu dans le cadre du Policy Supporting Research.		recherche « Water Nexus » portera sur les risques, barrières et opportunités liés à l'eau dans le développement de chaînes de valeur.		
R15. Renforcement du financement de l'entrepreneuriat inclusif et durable dans l'agriculture via entre autres l'amélioration du fonctionnement de BIO, l'acquisition de compétences spécialisées et l'adoption de nouveaux instruments et modes d'utilisation des fonds publics	<p>Acceptée.</p> <p>Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification de la loi BIO en 2016 afin d'amplifier les possibilités de BIO en matière de mobilisation de fonds privés (cf. projet de constitution d'un Fonds des fonds en cours). - Projet de loi en cours afin de doter BIO d'une facilité de fonds soumis à une rentabilité 	Répondre au besoin de financements accrus en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable, et particulièrement en matière d'entrepreneuriat inclusif et durable	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre/ renforcer les collaborations entre Enabel et BIO - Lancer des appels à projets impliquant des partenariats financiers avec le secteur privé 	2019	<p>DGD – Comité de Direction SPF</p> <p>D1-D3</p> <p>D2</p>

	<p>moins et de permettre à BIO d'investir dans des projets plus risqués mais à potentiellement fort impact en termes de développement (facilité de « code 5 »).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des procédures et de la stratégie d'investissement de BIO en vue d'une contribution plus efficace aux ODD. - Création et réorganisation de l'unité spécifique PSD au sein de la DGD. - Création d'une Task Force réunissant BIO, Enabel, DGD, Finexpo (1er janvier 2018). - Adaptation du cadre législatif et 				
--	---	--	--	--	--

	<p>budgétaire pour faciliter la mise en œuvre de financements innovants (préparation d'un nouvel AR – juin 2018).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une facilité financière « Business Partnership Facility » afin de mobiliser le secteur privé dans le cadre de partenariats pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). 				
R16. Adoption d'une approche filière tenant compte de certaines erreurs communément faites	<p>Acceptée.</p> <p>Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La note stratégique 	Développer une démarche préconisant des partenariats avec d'autres acteurs de la chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les connaissances du tissu entrepreneurial à tous les niveaux de la chaîne de valeur dans les pays partenaires de la coopération belge - Renforcer les collaborations entre les différents acteurs 	2019	<p>DGD – Comité de Direction SPF</p> <p>D1-D3</p> <p>D2</p>

	<p>“Agriculture et Sécurité alimentaire” s’inscrit dans l’approche filière.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la Charte belge des SDGs pour le développement international en vue de l’engagement du secteur privé belge (nombreuses entreprises signataires). - Elargissement ou renforcement des partenariats avec des entités spécialisées dans la mise en réseau et l’engagement du secteur privé (The Shift, IDH, Working Group on DIBs,...). - Renouvellement du partenariat avec The Shift autour de la 		<p>d’une même chaîne de valeur et identifier de nouveaux services d’appui pour améliorer le fonctionnement de la filière,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration par les postes d’une cartographie des chaînes de valeurs prioritaires dans les pays partenaires, avec l’appui de D1, D2 et D3. 		
--	---	--	--	--	--

	<p>promotion, l'accompagnement et la mise en œuvre de partenariats dynamiques avec le secteur privé (2018-2020).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec IDH autour de la filière cacao, impliquant notamment la mobilisation des acteurs privés/publics du secteur belge (mai 2018). - Collaborations de longue durée avec des centres de connaissance belges et étrangers (financement de recherches académiques en lien avec le secteur privé notamment). 				
--	--	--	--	--	--